

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022 A 19 H 30

L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.

PRESENTS : Mrs Robert PINFORT, Guillaume RAY, Thierry MARTIN-DOUYAT, Daniel RÉGNIER, Mrs. Marius COZMA, Quentin DUROCH, Yanick MORVAN, Jean-François TURY

PROCURATIONS : M. Frédéric GOUYARD a donné pouvoir à M. Guillaume RAY, M. Lionel RIBOT a donné pouvoir à M. Quentin DUROCH

M. Quentin DUROCH est élu secrétaire de séance, assisté de Mme Chantal GUERET.

PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 23 septembre dernier, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

POINT N° 1 : BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la DM N° 2 du budget assainissement pour régler un surplus d'amortissement d'un montant de 1 276.81 euros.

POINT N° 2 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SALLES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose : le cabinet ROBIN a fait une nouvelle estimation des travaux d'aménagement du bourg de Salles pour un montant de **422 512.50 euros HT**, soit **507 015 euros TTC**. Pour ces travaux, des subventions peuvent être demandées à l'Etat (DETR) pour 35 % et au Conseil Régional pour 45 % au titre des espaces verts et du mobilier (coût des travaux : 53 053.20 euros HT) ; au Conseil Départemental pour 30 % sur la totalité des travaux au titre de l'aménagement d'espaces extérieurs publics avec globalisation sur 3 ans. La commune pourrait donc prétendre à un montant de **subvention de 169 194.15 euros**, soit un reste à charge de **337 820.85 euros TTC**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DIT que pour les travaux d'aménagement du bourg de Salles, des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat,**
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat,**
- **Dit que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023 de la commune en section d'investissement.**

POINT N°3 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SALLES : DÉTERMINATION DU MONTANT DU PRÊT

Monsieur le Maire expose : aux vues des subventions dont la commune pourrait bénéficier, un prêt d'un montant de 350 000 euros pourrait être envisagé. Une demande de proposition a été faite au Crédit Agricole Centre France et à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. Seul le crédit Agricole Centre France a fait des propositions, les délais étant trop courts pour la BP Aura.

CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :

Taux : 3.30 %

Nombre d'échéances : 20

Mise à disposition : 19/12/2022

Frais : 350 euros

Montant par échéance : 24 182.83 euros

1^{ère} échéance : 19/12/2023

Taux : 3.18 %

Nombre d'échéances : 15

Mise à disposition : 19/12/2022

Frais : 350 euros

Montant par échéance : 29 701.33 €

1^{ère} échéance : 19/12/2023

Monsieur RAY se questionne sur l'intérêt d'emprunter sur 20 ans la somme de la TVA récupérée. Il questionne les autres membres du conseil municipal : N'est-il pas préférable d'emprunter la partie TVA à court terme (sur un an par exemple) ?

Monsieur TURY se demande s'il ne faudrait pas ajouter une clause dans le prêt en cas d'augmentation conséquent du prix au vu du contexte actuel.

Monsieur PINFORT indique que par rapport à la première estimation de ces travaux, cette nouvelle estimation n'a pas trop augmenté. Il indique également qu'il pourrait être possible de demander des subventions d'amendes de police pour tout ce qui concernera la signalisation et la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- Décide de faire un emprunt correspondant au montant de la somme des travaux HT et du pourcentage de la TVA non récupérée par la commune, soit 270 200 €. Pour cela, des nouvelles propositions de prêt seront demandées pour un montant de 270 000 euros sur 15 ou 20 ans,
- Dit que si besoin, un autre emprunt sur un court terme sera réalisé ou l'utilisation de la ligne de trésorerie.

POINT N° 4 : SDE 03 : INSTALLATION D'UN COFFRET FORAIN PLACE DU MURIAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réaménagement du bourg de Salles, il serait judicieux de profiter de l'intervention du SDE 03 pour faire installer un coffret forain place du Muriau. Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux. **L'estimation des dépenses** correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à **3 440 euros**, avec une participation du SDE 03 de 1 204 euros, soit un reste à charge pour la commune de **2 236 euros**.

Il est proposé de régler cette somme soit sans étalement sur la cotisation de l'année prochaine, soit avec un étalement de 5 ans, soit 463 euros sur la cotisation des 5 prochaines années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) De demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 463 euros lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

POINT N° 5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le maire expose :

Vu les lignes directrices de gestion fixant les critères suivants : Permettre l'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe à l'ensemble des agents remplissant les conditions statutaires sous réserve de la manière de servir, permettre l'avancement au grade de principal de 1^{ère} classe pour les agents positionnés sur des missions de coordination ou d'encadrement,

Vu l'arrêté N° P.06/2022 du 10 mars 2022 établissant les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2022,

3 agents remplissent les conditions pour un avancement de grade. Pour ce faire, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – 20.30/35^{ème}
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 18.50/35^{ème}
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 33/35^{ème}

Un agent technique doit également être titularisé au 1^{er} novembre 2022 ; de ce fait, il faut créer un poste d'Adjoint technique territorial titulaire 35/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2023** d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 20.30/35^{ème}, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe 18.50/35^{ème}, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe 33/35^{ème} et un poste d'Adjoint Technique 35/35^{ème}
- **DÉCIDE la suppression à compter du 1^{er} janvier 2023** du poste d'Adjoint Administratif Territorial 18.50/35^{ème}, du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe 33/35^{ème} et du poste d'Adjoint Technique Territorial 20.30/35^{ème},
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs précédemment modifié le 1^{er} février 2021 à **compter du 1^{er} janvier 2023**

POINT N° 6 : CADEAU DE FIN D'ANNÉE AUX AINÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Commission Communale d'Actions Sociales, réunis le 30 septembre dernier, ont décidé d'offrir aux Aînés de plus de 65 ans (*118 personnes*) un repas d'une valeur de 18 euros, à consommer sur place ou à emporter, au restaurant l'Entracte à St Germain de Salles.

Des colis « Maison de Retraite » d'une valeur de 18 euros seront achetés à INTERMARCHÉ. Les bénéficiaires sont : Mmes Odette BONGRAIN, Mrs Claude DUBOURGET, Hubert DUGAS DE BAUDAN, René LAPIERE.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité :

- **VALIDE les décisions prises par la Commission Communale d'Actions Sociales,**
- **DIT que cette dépense sera imputée à l'article 60623**

POINT N° 7 : CADEAU DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS COMMUNAUX

Pour 2022, il est décidé à l'unanimité d'offrir au personnel communal permanent et remplaçant et à l'agent du SIVU des Bords de Sioule 1 carte cadeau proposée par la Poste, d'une valeur de 30 euros à valoir sur plus de 500 enseignes.

Les bénéficiaires sont : **Joëlle BUFFERNE, Béatrice COFFINET, Isabelle DAKKAR, Chantal GUERET, Julie LAKOTA, Julien RÉGNIER, Brigitte ROCHE, Sébastien ROGGY, Cécile VIEVILLE et Isabelle DECROOCQ (agent du SIVU).**

Cette dépense sera imputée à l'article 6232.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé qu'un buffet sera organisé pour les agents et les conseillers municipaux le 16 décembre à l'Entracte pour la remise des cadeaux de fin d'année. Un devis sera demandé à l'Entracte.
- Projet d'un City Stade : Monsieur DUROCH propose d'étudier la possibilité d'installer un équipement sportif de type « city stade » sur le territoire de la commune. Cet équipement pourrait être fortement subventionné grâce à un plan de financement lié à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. M. Tury présente le city stade qui est installé à Bayet. Les conseillers se posent la question de la localisation d'un tel équipement : la plateforme devant le stade communal pourrait être retenue. La question des contraintes des contrôles est soulevée. Il apparaît que les contrôles ne sont pas trop importants pour ce type d'équipement. L'assemblée s'accorde à dire que l'installation d'un tel projet pourrait être intéressante pour la commune et ses habitants. Le projet sera étudié pour en être discuté à nouveau au prochain conseil.
- Eclairage public : comme décidé lors de la dernière réunion, l'éclairage public est désormais éteint à 22 H et ne s'allume qu'à 6 H 30. L'église n'est plus éclairée. Il semblerait que l'éclairage LED du nouveau lotissement resterait allumé toute la nuit. A vérifier avec les services du SDE 03.
- Un marché de Noël aura lieu le mercredi 21 décembre à partir de 17 H avec une dizaine d'exposants place du Souvenir et dans la cour de l'école. La compagnie Passion Nez fera une déambulation nocturne à partir de 19 H.
- Projection gratuite du film « L'appel de la forêt » à 16 H le dimanche 18 décembre à la salle d'expos.
- La cérémonie des vœux de la municipalité est fixée au dimanche 15 janvier 2023 à 15 H.
- Travaux de réfection de l'habillage du contour de la baignoire de la salle de bain du logement situé au 32 route de Salles par l'Alchimie des Matières pour un montant de 383.25 euros TTC. Nouvelle location à partir du 15 décembre.
- Révision de la carte communale : Suite à l'approbation du SCoT, elle devra être réalisée dans les trois ans à venir.
- Cimetière : un nouveau portail sera installé chemin du cimetière ; Le portail du cimetière rue des Varennes sera restauré. Ces travaux sont effectués par MAX C FER pour un montant total de 3 821 euros TTC.
- Guillaume Ray rappelle qu'il avait été prévu que la commission du personnel reçoive les agents techniques. Une réunion aura lieu vendredi 9 décembre à 14 h 30.

Fin de séance 21h55